

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1151

présenté par

M. Gérard, Mme Mörch, M. Ahamada, Mme Lazaar, Mme Atger, Mme Colboc, Mme Michel, Mme Lecocq, Mme Do, M. Testé, M. Vignal, Mme Vanceunebrock, M. Claireaux, Mme Mauborgne, Mme Pételle, M. Zulesi, Mme Brulebois, M. Bois, Mme Khedher, Mme Tuffnell, Mme Bareigts, M. Orphelin, Mme Manin, Mme Sage, Mme Gaillot, Mme Kuric et M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:****Mission « Culture »**

Le bénéfice, pour le Centre national du cinéma et de l'image animée, des subventions de l'État prévues à l'article L. 114-1 du code du cinéma et de l'image animée, au titre des crédits ouverts par la présente loi de finances rectificative est subordonné à la souscription d'engagements précis en matière de soutien à la création et la diffusion d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédia favorisant la représentation de la diversité de la société française, y compris dans sa dimension ultramarine.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le soutien public au financement de la filière audiovisuelle est légitime dans la mesure où il est une condition indispensable à la vitalité de l'industrie cinématographique française et au rayonnement culturel de notre pays à l'international.

Pour autant, ce soutien de l'État doit être exigeant et s'accompagner de la réaffirmation d'un objectif de promotion de la diversité dans le monde du cinéma, que ce soit par la production et la création de contenus participant d'une meilleure représentation de l'ensemble des composantes de la société française, par l'émergence de nouveaux talents issus de cette diversité ou bien l'émergence de nouveaux types d'écriture participant de cette diversité.

Les récents mouvements sociaux contre le racisme ont rappelé l'importance du poids des stéréotypes raciaux dans notre imaginaire collectif et l'impact des biais cognitifs qui en découlent sur les relations police-population. Dans ce contexte, la lutte contre le racisme doit s'accompagner d'une déconstruction des représentations sociales liées aux minorités visibles, notamment grâce à une promotion d'une visibilité positive. Le rôle du champ audiovisuel en la matière est fondamental.

Depuis 2019, le CNC a adopté des mécanismes incitatifs en vue de promouvoir la place des femmes dans le monde du cinéma. Il serait opportun qu'en contreparties des aides de l'État, des dispositifs similaires soient déployés pour promouvoir une meilleure représentation de la diversité de la société française.